

Procédure pour faire acte de candidatures pour rejoindre le CLM en Première Année Commune des Études de Santé

Tu souhaites exercer une profession médicale et tu envisages de t'inscrire à Marseille en Première Année Commune des Études de Santé.

Dans cette perspective, tu désires rejoindre le Centre Laennec Marseille. N'hésite pas à consulter et/ou à télécharger la charte des étudiants de première année du CLM. Cela te donnera une idée de ce que le CLM pourra t'offrir et ce qu'il attendra de toi, si tu es accepté(e).

Le processus de candidature comporte plusieurs phases :

- 1- Les candidatures sont ouvertes aux lycéens de Terminale S. Le CLM reçoit uniquement les candidats désireux de poursuivre des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique. Ceux qui souhaitent devenir kinésithérapeutes ne sont pas admis.
- 2- L'ouverture des dépôts de candidatures intervient début janvier 2019 sur notre site www.laennec-marseille.fr. Chaque candidat renseigne un formulaire en ligne. La clôture des candidatures est fixée au 15 février 2019.
- 3- Le candidat recevra une première réponse :
 - a. si son niveau scolaire dans les matières scientifiques est jugée trop faible, sa candidature est rejetée.
 - b. si son niveau scolaire dans les matières scientifiques est jugée suffisant, le candidat est invité à poursuivre la procédure.
- 4- Dans le cas b, le candidat envoie (lettre suivie) ou dépose au CLM — 205, rue Sainte Cécile - 13005 MARSEILLE —, un dossier comprenant :
 - a. les bulletins scolaires de l'année de Première,
 - b. le bulletin du premier trimestre de l'année de Terminale,
 - c. une lettre de motivation (version manuscrite),
 - d. une photo d'identité,
 - e. un chèque de frais de dossier d'un montant de 30 euros non remboursable.
- 5- Le dossier est étudié. Le candidat reçoit une réponse au plus tard début mars :
 - a. soit sa candidature est finalement rejetée,
 - b. soit, le candidat est convoqué à un entretien avec le directeur du CLM.
- 6- À la suite de l'entretien, une réponse lui est donnée courant mars :
 - a. soit le candidat n'est pas admis ;
 - b. soit le candidat est accepté et est invité à venir finaliser son inscription ;
 - c. soit le candidat est placé en liste d'attente.
- 7- Le candidat finalise son inscription en envoyant
 - a. le formulaire dûment rempli
 - b. un chèque de 40 euros d'adhésion à l'Association Centre Laennec Marseille
 - c. un chèque de 1 490 euros à taux plein
 - i. dont 200 d'arrhes non remboursables
 - ii. et 1 290 euros remboursables en cas de désistement avant le 20 août 2019
 - d. Les boursiers bénéficient, sur présentation d'un justificatif, de réductions importantes : consulter la grille tarifaire sur le site.
- 8- Les candidats admis qui le souhaitent peuvent alors postuler pour la résidence du CLM (28 chambres)